

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015
- Compte rendu -

ORDRE DU JOUR

1. ETUDE PRINCIPIO

- 1.1 Synthèse de l'étude
- 1.2 Proposition de plan d'action

2. URBANISME

- 2.1 Etude d'un éco-lotissement
- 2.2 Aspect des façades dans le centre bourg
- 2.3 Enseignes & publicité sur la commune
- 2.4 Entretien des rues

3. EXTRA & INTERCOMMUNALITE

- 3.1 Communauté de Communes du Val d'Ay (délégation de maîtrise d'ouvrage & péréquation)
- 3.2 Syndicat Des Energies (groupement de commandes – adhésion aide aux économies d'énergies)
- 3.3 Loi NOTRe

4. QUESTIONS DIVERSES

- 4.1 Jumelage
- 4.2 Saison touristique
- 4.3 Gîte d'étape
- 4.4 Tennis & mini-golf

6. AGENDA

MEMBRES PRESENTS (à l'ouverture de la séance à 20h00)

Jean-François COUETTE (Maire)
Didier CHIEZE (1^{er} adjoint)
Alain JEHL (2^{ème} adjoint)
Joseph ALBORGHETTI (3^{ème} adjoint)
Martine DEYGAS-POINARD
Philippe GUIRONNET
Jacky VERGER
Dominique BALAY
Jacques BURRIEZ

Secrétaire de séance : Alain JEHL

=> Vérification du quorum (6 minimum) : 9 personnes à l'ouverture +0 pouvoir(s) (9 voix délibératives)

Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 27/04/2015) : pas de remarque

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant l'acquisition d'un matériel de désherbage ; accord à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015

- Compte rendu -

I ETUDE PRINCIPIO

1.1 Synthèse de l'étude :

- Pour rappel, le but initial de l'étude était de trouver des pistes pour redynamiser le pèlerinage religieux.
- L'étude a montré qu'il fallait prendre le problème du développement du village dans son ensemble et pas seulement au niveau religieux.
- M. le Maire renvoie ensuite les conseillers au dossier de synthèse qui leur a été diffusé par e.mail deux semaines avant le conseil.
- Le document de synthèse de 22 pages peut être résumé en trois axes forts : L'urbain, le spirituel & le tourisme (pages 17-18-19-20-21) sans exclure l'économie et la communication.
- Pour rappel, le coût de cette première partie de l'étude est d'environ 15.000€TTC avec 10.000€ versé par l'association des Jésuites et donc 5.000€ à la charge de la commune ; en fait un peu plus de 2.500€ car la TVA est récupérable en partie au bout de deux ans (car cette étude est éligible à la FCTVA).
- Pour M. le Maire, il est difficile d'aller plus loin ... notre très faible marge de manœuvre financière doit être réinjectée dans deux projets phares : l'éco-lotissement et la création d'un centre d'activités.
- Par contre, cette proposition doit servir de base pour continuer la dynamique enclenchée.
- Il faut noter que le bureau d'étude PRINCIPIO ne veut pas que leur document général soit diffusé auprès du public car il estime qu'il y a des données confidentielles sur un autre sanctuaire (Montligeon). M. le Maire s'interroge, au vu du prix payé, si cela est normal ?!
- Enfin, M. le Maire fait part de la dernière proposition de PRINCIPIO, reçue dans l'après-midi, pour continuer l'étude.

Un débat s'engage au sein du conseil municipal d'où il ressort que l'ensemble des conseillers partage le point de vue du maire.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Après débat, le conseil municipal ne veut pas continuer à financer l'étude PRINCIPIO. Cependant, le Conseil reste disponible pour continuer à collaborer et à prendre en compte les remarques du bureau d'études PRINCIPIO si l'association gérant le pèlerinage envisage de donner une suite à cette étude en la finançant directement.

1.2 Proposition de plan d'action :

A partir de l'étude PRINCIPIO sur la synthèse de l'état du village et sur leurs propositions d'actions, M. le Maire propose au Conseil une feuille de route ainsi qu'une gouvernance. Il précise qu'il s'agit d'une première esquisse.

(Voir le tableau en annexe)

Un débat s'engage au sein du conseil municipal :

- ✓ Effectivement, il faut créer des groupes de travail. A ce sujet M. le Maire voit déjà quatre groupes élargi (bilan et actions possibles sur le patrimoine bâti, étude de l'éco-lotissement, refonte totale de la signalétique du village, avenir du camping municipal) mais la liste n'est pas exhaustive.
- ✓ Le maire et ses adjoints ne communiquent pas assez. Les commissions communales ne se sont jamais réunies !
- ✓ La mairie ne peut pas s'occuper de tout.
- ✓ Les religieux doivent s'occuper de leur partie spirituelle, ensuite la mairie est prête à collaborer sur les différentes propositions qu'ils pourront faire.
- ✓ Il est évident que des interactions entre les différentes parties prenantes auront lieu.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe du schéma directeur proposé.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015

- Compte rendu -

II URBANISME

2.1 Etude d'un éco-lotissement :

Encore une fois M. le Maire renvoie les conseillers au dossier de synthèse qui leur a été diffusé par e.mail deux semaines avant le conseil.

Aujourd'hui, nous sommes propriétaire de 3 Ha de terrain sur le lieu d'implantation d'un futur lotissement déjà pressenti lors de l'élaboration du PLU actuel.

Dans la continuité du schéma directeur présenté précédemment, au niveau de l'urbain, Lalouvesc se doit de réaliser un lotissement exemplaire en matière de développement durable. M. le Maire se veut ambitieux : Lalouvesc doit être une vitrine que l'on viendra voir de loin en matière d'éco-construction ...

Pour cela, il faut aller jusqu'au bout de l'étude du lotissement en réalisant : les plans d'implantation, le permis d'aménager, le règlement, etc. Tout cela bien évidemment en concertation avec le public et en cohérence avec la révision générale de notre PLU.

Pour parvenir à cet objectif, l'architecte conseil de l'équipe du PLU va devoir mener une étude spécifique bien au-delà de sa mission initiale. A l'issue de cette étude, la viabilisation du terrain et le dépôt des permis de construire pourront être engagés.

M. le Maire précise également que dans le cadre du contrat Ardèche Verte avec La Région, il est possible d'obtenir 50% sur cette étude, ce qui est loin d'être négligeable !

Tableau du coût de l'étude (Montants Hors Taxe)

	Suivi projet	Urbaniste	Géomètre	Architecte	Totaux
Définition du projet	2.250€HT		900€HT	3.150€HT	5.700€HT
Etudes	4.000€HT	900€HT	2.000€HT		6.900€HT
Dépôts\devis\suivi	3.000€HT	900€HT	5.600€HT	3.000€HT	13.100€HT
Totaux :	9.250€HT	1.800€HT	8.500€HT	6.150€HT	25.700€HT

(Avec 50% d'aide, le coût pour la collectivité sera de 12.850 €HT)

Un vif débat s'engage au sein du conseil municipal :

- ✓ Le besoin en termes de terrains constructibles a-t-il été identifié ?! M. le Maire répond qu'il faut avoir quelque chose à proposer ...
- ✓ Est-ce vraiment raisonnable au vu des finances de la commune ?! M. le Maire explique que la vente d'une villa communale nous permet cet investissement. Oui, c'est un pari sur l'avenir !
- ✓ Pourquoi ne pas tout donner à un promoteur ? M. le Maire répond que même dans ce cas, il faut au moins étudier le règlement et que dans cette hypothèse la rentabilité économique primera sur l'écologie ...
- ✓ Ce point aurait dû être discuté avant en commission. M. le Maire rappelle qu'il y a déjà eu deux réunions sur l'urbanisme, qu'ensuite ce dossier a été communiqué il y a deux semaines à tous les conseillers et qu'enfin le but de l'étude est justement de construire le projet !

Délibération : 2 Abstention(s) 0 Contre(s) 7 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Après débat, le conseil municipal, approuve l'étude d'aménagement d'un éco-lotissement, sollicite la Région Rhône-Alpes pour une subvention de 12.850€HT soit 50% de la dépense éligible de 25.700€HT, s'engage à assurer sur ses fonds propres le solde du financement et s'engage à communiquer sur l'aide de la Région Rhône Alpes, dans le cadre du CDDRA Ardèche Verte, en appliquant les logos de la Région Rhône Alpes et de l'Ardèche Verte.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015 - Compte rendu -

2.2 Aspect des façades dans le centre bourg :

Le maire n'est pas content envers certains commerçants du village. En effet, sans aucune concertation ou déclaration préalable en mairie alors que c'est la règle, certains commerçants du centre bourg ont entrepris de repeindre leur devanture. Si cette initiative n'est pas mauvaise en soit, le résultat donnerait plutôt un air de fêtes foraines au village avec l'utilisation de couleurs très vives. De plus des panneaux publicitaires sont également apparus sur les balcons ... La question fondamentale est : Quelle image touristique voulons-nous donner du village ? Pour rappel, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuel, sur les conseils du CAUE (Conseil en Architecture et Urbanisme) de l'Ardèche, préconise des teintes sombres en harmonie avec le bâti existant (ce que certains commerçants ont respecté).

Le maire propose donc de faire inscrire une palette de couleurs dans le règlement d'urbanisme en cours de révision et de charger le bureau d'études INTERSTICE de nous proposer quelque chose en concertation avec les élus et la population bien évidemment.

Un débat s'engage au sein du conseil municipal d'où il ressort qu'il faut une harmonie des façades et couleurs dans le village. Il faut également rappeler à la population que tous travaux sur les façades nécessitent une déclaration préalable en mairie (à mentionner dans le prochain journal communal).

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve de faire inscrire dans le nouveau règlement d'urbanisme (qui résultera de la révision générale du PLU) une palette de couleur concernant la teinte des façades et ce suivant le zonage.

2.3 Enseignes & publicité :

De même que pour la couleur des façades, M. le Maire propose de réglementer, toujours dans le Plan Local d'Urbanisme, l'affichage de la publicité.

A l'heure actuelle faute de délibération, c'est la réglementation nationale qui s'applique ...

Quant à la rénovation de la signalétique, c'est à l'automne que ce vaste chantier sera engagé pour essayer une mise en œuvre avant l'été 2016.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'élaboration d'une réglementation sur les enseignes et la publicité à faire inscrire dans le nouveau règlement d'urbanisme qui résultera de la révision générale du PLU. Cette réglementation sera applicable à la totalité du territoire communale.

2.4 Entretien des rues : désherbage & déneigement :

Le troisième adjoint explique que suite à la signature de la charte visant à réduire les produits désherbants nocifs pour l'environnement, le syndicat de rivière Ay-Ozon peut nous aider à financer à 80% l'acquisition d'un engin de mécanique de désherbage. Une démonstration sur ce type de matériel a été organisée en présence des employés municipaux. Suite à cela un matériel le choix se porterait sur un « type x ». Le coût du matériel avec toutes les options nécessaires serait de 23.448 €TTC, soit un coût de 4.689,60€TTC une fois la subvention de 80% déduite duquel il faut encore soustraire la TVA récupérable ; soit un coût d'environ 3.800€HT pour la commune.

Un conseiller dénonce une nouvelle fois un manque de communication. Nous n'avons pas été informés de ce projet. A quoi sert la commission travaux ?! Comment être sûr que ce choix « arbitraire » est le bon ?!

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015 - Compte rendu -

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'achat d'un matériel alternatif à l'utilisation de produit phytosanitaire pour un coût de 23.448€TTC subventionné à 80% et autorise M. le Maire à signer une convention de prestation de service pour l'achat de ce matériel avec le syndicat de rivière Ay-Ozon.

III EXTRA & INTERCOMMUNALITE

3.1 Communauté de Communes du Val d'Ay :

Délégation de maîtrise d'ouvrage

Pour les travaux sur leurs voiries communales, les dix communes de la CCVA ont délégué la maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes. Il faut donc en toute logique un vote de chaque conseil municipal confirmant ce principe de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la délégation de maîtrise d'ouvrage de la voirie communale à la Communauté de Communes du Val d'Ay.

Répartition du FPIC ou Fond de Péréquation Inter Communal

En 2014, l'Etat a versé à la CCVA 154.464€ au titre du FPIC. En 2015, il versera 207.001€. Sans entente préalable une partie de ce fond revient de facto aux communes.

Après entente en Conseil communautaire, à la majorité des 2/3, le 18 juin 2015, afin d'aider les communes « pauvres » à faibles revenus, il a été décidé de répartir un peu plus de la moitié de la somme (107.250€) entre les communes et le reste revenant à la communauté (99.751€). Le tableau suivant montre le choix proposé et la répartition de droit imposé par l'Etat en cas de désaccord. M. le Maire fait remarquer qu'il est très intéressant de noter que la répartition de droit favorise les communes riches au détriment des communes pauvres, ce qui est un comble pour de la péréquation !

Tableau de répartition du FPIC

Commune	Répartition proposée	Répartition de droit
Ardoix	9.377€	13.396€
Lalouvesc	8.025€	8.212€
Préaux	9.448€	12.704€
Quintenas	13.375€	21.597€
Saint Alban d'Ay	15.200€	24.168€
Saint Jeure d'Ay	9.025€	9.984€
Saint Pierre s/Doux	8.025€	2.896€
Saint Romain d'Ay	13.375€	16.475€
Saint Symphorien	8.025€	3.267€
Satillieu	13.375€	22.982€
Part restant à la CCVA	99.751€	71.320€
Total :	207.001€	207.001€

Il appartient maintenant à chaque conseil municipal de se prononcer sur cette répartition qui sera alors définitivement validée par un vote des dix communes à la majorité simple.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015 - Compte rendu -

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve la répartition du FPIC validée par le Conseil Communautaire du Val d'Ay le 18 juin 2015.

3.2 SDE :

Groupement de commandes

Dans le cadre de la libéralisation du marché de l'énergie, le SDE (Syndicat des Energies de l'Ardèche) nous propose d'adhérer à un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés dont il serait le mandataire.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés géré par le SDE.

Adhésion pour l'aide aux économies d'énergie

Le SDE propose à ses communes membres d'adhérer à un dispositif d'aides aux économies d'énergies (jusqu'à 50% d'aide pour des travaux d'isolation ou de réduction de dépenses énergétiques) moyennant une cotisation annuelle de 0,40€/an/habitant, soit environ 200€/an pour notre commune.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion au service économie d'énergies du SDE.

3.3 Loi NOTRe :

Les faits :

Une grande réforme dans l'organisation de notre territoire se prépare dont certains élus et encore plus les citoyens ne sont pas conscients. En fait l'organisation administrative de la France établit après la révolution française de 1789, sous Napoléon, est remise en question. Très schématiquement, pendant presque trois siècles, la hiérarchie était la suivante : Etat, Conseil Généraux (Les départements) et communes.

En 1954-1955 apparaissent les Régions (22) tout d'abord sous la forme de zones économiques, puis, en 1963, elles deviennent de véritables zones administratives avec un Préfet de Région en mars 1964.

Pour être tout à fait juste, ce découpage du territoire de la France en Régions résulte en partie de l'héritage de l'ancien Royaume de France qui était découpé en Provinces ...

Dernier épisode, le 17 décembre 2014, l'Assemblée Nationale a adopté, en dernière lecture, la fusion des 22 Régions initiales en 13 grandes Régions (hors Outre-Mer). Ce schéma entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016 à l'issue d'élections régionales que se dérouleront juste avant Noël 2015 !

Les Communautés de Communes quant à elles sont apparues très récemment dans le paysage administratif français. C'est en effet le 6 février 1992 que fut créé ce « groupement de communes ». Il a progressivement transféré certaines compétences communales vers les communautés.

Le point de vue du Maire et des représentants des maires

Aujourd'hui un poids prépondérant est donné aux Régions, aux Métropoles & Agglomérations puis aux Communautés de communes. Sous un prétexte d'économie, à travers une mutualisation des moyens, on veut regrouper. Mais en fait, il s'agit avant tout d'une re-centralisation vers les pôles urbains au détriment des territoires ruraux. A terme, le but inavoué officiellement est la suppression des départements et des communes !

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015

- Compte rendu -

L'AMF (Association des Maires de France) se mobilise ainsi que l'AMRF (l'Association des Maires Ruraux de France). C'est pourquoi vous avez vu apparaître des bandeaux noirs sur les panneaux d'entrées des communes en signe de mort programmée des communes ...

M. le maire indique qu'il est important de soutenir cette action pour une prise de conscience des véritables enjeux pour le pays.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Après débat, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la motion de l'AMF ou l'AMRF qui s'oppose, en l'état, à l'adoption du projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation du TerritoiRe).

IV QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Visite à Fontcouverte : M. le Maire demande pourquoi il n'y a pas eu de débat au sein du conseil sur un éventuel jumelage ? Les conseillers concernés répondent qu'il s'agit d'un voyage à caractère privé. La mairie ou le maire n'a pas à s'immiscer dans tout. Le deuxième adjoint fait la lecture du compte rendu de la visite dans ce village de 600 habitants qui n'a plus de commerces. Il est noté que l'équipe municipale est soudée. Une association « Les amis de Saint Régis » travaille activement pour le sanctuaire. Pourquoi ne pas créer un comité de jumelage à l'échelle du Vivarais ?
- ✓ Été 2015 : rappel du programme des animations par Philippes président de l'office de tourisme
- ✓ Vente villa T6 : signature pour la vente définitive prévue le vendredi 26 juin
- ✓ Gîte communal : « des troubles fêtes » ont empêchés les autres occupants du gîte de dormir lors de l'Ardéchoise. Des plantes ont été arrachées dans le village, des bouteilles de bière ont été cassées à différents endroits enfin le gîte a dû être nettoyé de fond en comble. M. le Maire précise que les gendarmes ne sont pas montés dans la nuit malgré plusieurs appels pour tapage nocturne. Ils sont finalement venus, sur insistance du maire, le samedi soir mais sans vouloir verbaliser. La facture des nuitées et du nettoyage sera adressée à l'intéressée ayant réservée. Cependant, nous devons revoir le fonctionnement de ce gîte !
- ✓ Pour le tennis du camping, le 3^{ème} adjoint propose de mettre une moquette synthétique pour faire un terrain de foot pour les enfants (coût à définir)
- ✓ Le 3^{ème} adjoint indique qu'il a remis en service le mini-golf. Il propose de le mettre gratuitement à disposition pour les enfants de l'école du village (accord à l'unanimité).

VI AGENDA

- Mercredi 1^{er} juillet à 09h00 : démarrage de l'étude sur l'avenir du camping municipal
- Jeudi 2 juillet 2015 à 14h30 en mairie : réunion N°3 sur la révision générale du PLU
- Samedi 4 juillet 2015 à 15h30 au Centre d'Animation Communale : inauguration du Carrefour des Arts
- Lundi 27 juillet à 11h00 Visite de la commission « Village fleuri »
- Jeudi 6 août vers 09h30 : Début de la matinée des Ardéchois de Paris à Lalouvesc
- Début août (jeudi 6 août ?) à 18h00 à Ste Monique : Réunion publique sur les projets et défis qui attendent la commune pour la période 2015-2020 (avec la presse ?)

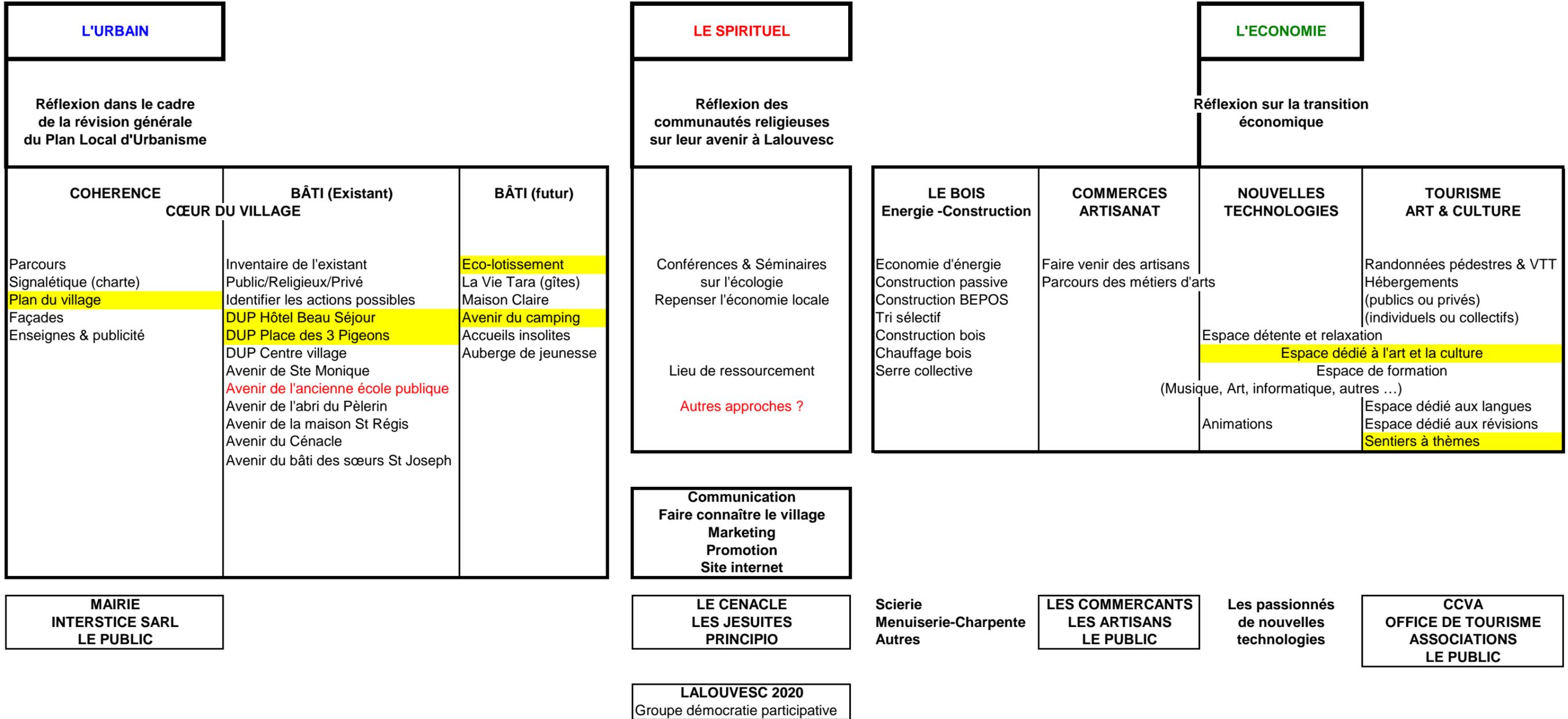
(Clôture de la séance à 22h22)

LALOUVESC 2015-2020

- Proposition de feuille de route -

OBJECTIF : RECREER DE L'ACTIVITE ET RAJEUNIR LE VILLAGE AU SENS PROPRE & FIGURE

LALOUVESC DOIT JOUER LA CARTE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE



Groupe signalétique

Groupe patrimoine bâti

Groupe éco-lotissement

Groupe communication

Groupe énergies

Groupe commerçants & artisans

Groupe tourisme, art & culture

Démarche engagée